

Après l'événement politique qui coûta la vie au chef des Jeunesses nationales

La „Feuille d'avis de Neuchâtel“ se livre à une enquête sur les lieux de l'émeute chaux-de-fonnière

Les récits faits par des témoins à nos envoyés spéciaux

Un appel du Conseil d'Etat à la population neuchâteloise

Une vive émotion dans les milieux fédéraux

Le visage des villes n'est pas moins éloquent que celui des gens. Joie, angoisse ou violence y transparaissent avec la même netteté, y jettent le même trouble profond que sur une face d'homme.

La Chaux-de-Fonds nous en donne, depuis lundi soir, un saisissant exemple. Il n'est même pas besoin d'expérience pour comprendre qu'un drame s'est joué là et que les spectateurs en demeurent bouleversés.

Appelons les choses par leur nom et voyons les faits sans passion...; peut-être en sortira-t-il une leçon qui, si terrible qu'elle soit, peut devenir salutaire.

Nous nous trouvons en présence de circonstances tragiques que d'aucuns voudraient minimiser tandis que d'autres les exagèrent.

Un homme est mort et des gens ont été malmenés. L'ordre a été troublé. La violence et la haine ont régné dans la rue. Tout cela est assez grave sans qu'on y ajoute encore d'inutiles surcharges.

Les faits

Après tout acte criminel, une première question s'impose: quels sont les coupables?

Ils sont nombreux en l'occurrence. Et la justice, qui s'occupe avec diligence de les rechercher, n'a pas la tâche facile.

Les Jeunesses nationales avaient fait appel, lundi soir, à M. J.-M. Musy, ancien conseiller fédéral, pour donner, à la Salle communale, la même conférence qu'il avait donnée à Neuchâtel le 14 courant, sur ce grave et important sujet: «Pourquoi le communisme est impossible en Suisse». L'annonce de cette conférence suscita de nombreuses polémiques.

Dans une ville comme la Chaux-de-Fonds, où la crise a fait de terribles ravages, le communisme a, hélas, des adeptes nombreux. Il ne faut pas oublier qu'aux dernières élections, le parti communiste a obtenu, dans la métropole horlogère, 1000 suffrages.

La police ayant arrêté, puis relâché, samedi, un jeune communiste du nom de Schelling qui collait des tracts, l'atmosphère était assez chargée quand vint l'heure de la conférence. Nous avons dit hier, les épithètes qui partirent de la foule à l'adresse de M. Musy quand il arriva aux abords de la Salle communale. Ce que nous n'avons pas dit, et ce qui fut sans doute la cause initiale du drame, c'est que la Salle communale, — située au premier étage de la Maison du peuple — contenant 1100 places, et 1200 personnes s'y pressant pour écouter l'orateur, une foule qu'on évalue à 1500 personnes, dut rester dehors. La conférence étant contradictoire, il y eut évidemment quelque bruit. Non pas un tumulte violent comme on l'a dit, mais le chahut inévitable qui se produit dans tout lieu où deux opinions s'affrontent. Entendant cela, les gens demeurés dans la rue, déjà énervés par l'attente, crurent sans doute que des scènes de violence avaient lieu dans la Salle communale. On sait combien la foule est prompt à s'emballer. Les paroles empoisonnées de quelques éléments troubles, nettement désireux d'exciter le public, firent le reste. Aussi, à l'issue de la conférence, quand les Jeunesses nationales sortirent, drapeaux déployés, elles furent entourées aussitôt. «En un clin d'œil, dit un témoin, les drapeaux furent déchirés et le docteur Bourquin, entouré de sa garde de corps, fut insulté».

C'est à ce moment que s'échangèrent les premiers horions, cependant que M. J.-M. Musy, entouré de cinq agents de police, était sorti, lui, par une autre porte de la Maison du peuple.

Les Jeunesses nationales et leur chef continuèrent tant bien que mal leur route pour se rendre à l'Astoria où devait avoir lieu une petite réunion après la conférence. Pour qu'on empruntèrent-elles une rue latérale au lieu de passer par l'avenue Léopold-Robert? Pourquoi les forces de police présentes n'employèrent-elles pas les hydrants (comme c'était, croyons-nous, le désir de M. Matthey, commandant de la police cantonale)? Ce sont là d'innombrables choses pourtant grosses de conséquences. Bref, toujours suivi d'une foule vociférante, le cortège poursuivit son chemin tandis que les agents de police et les gendarmes faisaient bravement leur devoir. Nous avons dit aussi hier la violence des coups qui furent échangés. A l'endroit où la rue de l'Ouest fait un angle avec la place du même nom, le vacarme s'accrut. Soudain, le docteur Bourquin s'affaissa. Aussitôt, les jeunes gens qui l'accompagnaient le saisirent, qui par une jambe, qui par un bras et le transportèrent à l'Astoria où l'on fit immédiatement appeler les docteurs Kaenel et Mutsch. Il était trop tard et l'on sait l'émotion considérable que provoqua l'annonce de la mort de cet homme courageux.

De quoi est-il mort? Il est certain qu'il reçut des coups de canne et des coups de poing, mais aucun de nature à entraîner la mort. L'autopsie pratiquée hier après-midi, conclut à une crise cardiaque déterminée par un choc. Si le chef

des Jeunesses nationales n'a donc pas été «assassiné» comme on l'a dit, il n'en est pas moins mort d'avoir été malmené, les coups qu'il a reçus ont très probablement déclenché la crise qui l'a emporté. Il est faux de dire, comme le prétendait un journal de la Chaux-de-Fonds, qu'il se soit épuisé et surmené pendant la conférence et que la crise ait été causée par cet effort. Tous les témoins que nous avons vus sont formels sur ce point.

... Us le sont également sur d'autres, hélas. La foule qui s'était massée devant la cuisine de l'Astoria où avait été transporté le docteur Bourquin continuait à hurler. La passion populaire, quand elle est déchaînée, est une chose ignoble. Sans respect pour cet agonisant, elle donnait libre cours à la plus basse violence. Une vitre de la cuisine fut brisée à coups de pierres. Fait plus abominable encore, et dont il faudra se sou-

Toute manifestation politique interdite à la Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal de la ville de la Chaux-de-Fonds, vu les événements de la nuit de lundi à mardi, a décidé que toute conférence publique de caractère politique, toute manifestation et cortège seraient interdits jusqu'au samedi 30 janvier 1937 à minuit.

Deux communistes arrêtés

Le parti communiste avait organisé pour hier soir mardi un meeting de protestation où devaient se faire entendre deux orateurs: E. Lentillon, de Genève, et K. Hofmayer, antifasciste qui fut emprisonné en Italie.

Cette conférence n'a pas eu lieu à la suite de l'arresté ci-dessus.

L'émotion à Berne Se décidera-t-on enfin à agir?

Notre correspondant de Berne nous écrit:

Singulière coïncidence. Alors que les journaux du matin apportaient à Berne la nouvelle des tragiques événements dont la Chaux-de-Fonds fut le théâtre, le Conseil fédéral entendait un rapport de M. Baumann, chef du département de justice et police, sur les vœux exprimés par la commission du Conseil des Etats, chargée d'examiner le projet d'arrêté pour la protection de l'ordre public.

Cette commission avait siégé la veille, à Zurich et elle avait donné à entendre qu'il lui déplaisait de trouver dans les mesures proposées des dispositions visant directement le parti communiste. Ces bonnes dames estiment que le projet prend ainsi le caractère d'une loi d'exception et qu'en démocratie, on ne doit pas nommément désigner un parti ou un groupement politique à la réprobation nationale. Bref, dans l'idée de ces parlementaires avisés, il faudrait remplacer les termes «communistes», «parti communiste» et «organisations communistes» par des expressions plus générales, pouvant englober tous les ennemis de l'Etat et de l'ordre démocratique, quels qu'ils soient.

Il semble qu'au Conseil fédéral, on soit opposé à un compromis de cette sorte, pour cette excellente raison qu'aujourd'hui, en Suisse, l'ordre, la sécurité intérieure et extérieure n'ont point d'autres ennemis sérieux que les sicaires de Moscou.

Et tous les faits sont là pour le prouver. Il y a eu, récemment, la découverte de ces agents du bolchévisme international, se promenant chez nous, les poches bourrées d'argent, sous la protection et la sauvegarde de cette fillette communiste qui a nom «Secours rouge». Il y eut aussi l'activité des recruteurs pour l'Espagne qui a décelé une vaste organisation dont les plans ont été établis ailleurs que dans notre pays, et dont les exécutants sont pour la plupart affiliés au parti communiste suisse.

De l'autre côté, que trouvons-nous? Les «fascistes» de M. Fonjallaz ne sont plus qu'un souvenir. Les frontistes allemands viennent de subir à Schaffhouse, dans leur citadelle la plus forte, une défaite que la presse socialiste elle-même a qualifiée de définitive.

Rappelons encore que le Conseil fédéral a pris des mesures sévères contre l'activité irrédentiste de l'«Adula» et qu'il s'est empressé de faire une loi, lorsque la suite judiciaire donnée à l'affaire eut prouvé que notre législation était insuffisante.

L'Etat ne se trouve donc désarmé que contre la propagande et les méthodes communistes. Jusqu'où elles peuvent mener, la mort d'un homme le fera peut-être comprendre enfin aux coupeurs de cheveux en quatre, qui ratiocinent et discutent dans les commissions parlementaires.

Le peuple aussi, qui s'est montré si jaloux de ses libertés, commence maintenant à se rendre compte ce qu'il advient de la tolérance lorsqu'elle est pratiquée à l'égard des pires intolérants, de ces tartufes de la démocratie qui réclament tous les droits pour eux et les refusent à leurs adversaires et qui tiennent pour une provocation le simple fait d'exposer des idées déplaisant à leurs maîtres étrangers.

Déjà une fois, à la Chaux-de-Fonds, la liberté de réunion avait été sabotée par les «démocrates» à la mode de Moscou. De bons apôtres avaient alors prétendu que si la contradiction avait été accordée, tout se serait passé dans le bon ordre. Lundi soir, un contradicteur a obtenu la parole... on sait la suite. Le masque est tombé cette fois et si les autorités responsables de l'ordre n'ont pas entendu la leçon, elles ne devront pas s'étonner si les honnêtes gens se débattent eux-mêmes contre les gangsters de la politique.

G. P.

Etat civil de Neuchâtel

PROMESSES DE MARIAGE

- 23. Jules-Henri Duplain, à Delémont, et Léa-Josephine Gschwind née Waldburger, à Neuchâtel.
25. Jean-Louis-André Bittel, à Colombier, et Ester Béguin, à Bôle.
25. Werner-Carlo Stauffer et Paulette Borel, tous deux à Genève.
26. Henri-Ernest Roncagli et Odette-Rose Känel, tous deux à Genève.

Monsieur Samuel KAECH

que Dieu a rappelé à Lui le 26 janvier 1937, dans sa 74me année. Neuchâtel, 26 janvier 1937.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, il s'est tourné vers moi et il a oui mon cri. Psaume XL, 2.

L'enterrement, avec suite, aura lieu jeudi 28 janvier, à 13 h. Domicile mortuaire: Hôpital des Cadolles. On ne touchera pas. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de l'Association des Amis du Château de Colombier sont informés du tragique décès du

Docteur Eugène BOURQUIN député membre du comité

victime de son courage alors qu'il défendait la cause de la patrie. Ils sont invités à assister tous à son ensevelissement jeudi 28 janvier, à 15 heures. Le Comité cantonal.

La Société Médicale neuchâteloise a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès du

Docteur Eugène BOURQUIN Les obsèques auront lieu jeudi 28 courant, à 15 heures, à la Chaux-de-Fonds.

Mademoiselle Jeanne Guye; Monsieur et Madame Henri Guye, à Genève; Mademoiselle Jacqueline Guye; Mademoiselle Gabrielle Guye; les enfants et petits-enfants de Monsieur et Madame Philippe Godet; les enfants et petits-enfants de Monsieur et Madame G.-Ad. Clerc; les enfants et petits-enfants de Monsieur et Madame H. Guye-Houriet; les familles Guye, Schorer-Guye et Rutgers-Guye, en Hollande, ont la grande douleur d'annoncer le départ de

Madame Maurice GUYE leur chère mère, grand-mère, tante et grand-tante, que Dieu a rappelée à Lui, le 26 janvier 1937, dans sa 83me année.

Heureux le serviteur que le Maître trouvera veillant quand il arrivera. Luc XII, 37.

L'enterrement, sans suite, aura lieu à Neuchâtel, le jeudi 28 janvier, à 15 heures. Culte à 14 h. 30, au domicile mortuaire, Serre 5. Culte pour les dames à 15 heures. On touchera

Les membres et adhérents de la Société de la Croix-bleue sont informés du départ pour la Patrie céleste de

Madame Maurice GUYE membre de la section et mère de Mademoiselle Jeanne Guye. Elle a fait du Bien tous les jours de sa vie. Prov. XXXI, 12.

L'enterrement, sans suite, aura lieu jeudi 28 janvier, à 15 heures. On touchera dès 14 h. 45. Le Comité.

Madame Pierre REGAZZONI et ses enfants, Philomène, Antoinette et Pierrot; Monsieur et Madame Marolo-Regazzoni, leurs enfants et petits-enfants, au Tessin; Madame Thérèse Gnädinger et famille, à Schaffhouse; Madame Louise Leuenberger et famille, à Berne, et les familles alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Pierre REGAZZONI leur époux, père, fils, frère et parent, enlevé à leur affection le 25 janvier à l'âge de 35 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. L'ensevelissement aura lieu à Bevaix le jeudi 28 janvier, à 13 h. 30. On ne touchera pas. R. I. P.

L'entreprise A. Bernasconi, à Bevaix, ainsi que son personnel ont le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur Pierre REGAZZONI leur fidèle contremaître et collègue depuis douze ans.

L'ensevelissement aura lieu à Bevaix le 28 janvier à 13 h. 30.

Monsieur Léon Kaech et sa fille; Madame et Monsieur Henri Ganière et leur fille; Monsieur et Madame James Kaech, à Paris; Monsieur et Madame Alexis Kaech et leurs enfants; Monsieur et Madame Otto Kaech et leur fille, à Lausanne; Monsieur et Madame Gaston Kaech et leurs enfants, à Dijon; Mademoiselle Marguerite Kaech, à Casablanca; Madame et Monsieur Frédy Asper et leurs enfants, à Genève; Madame et Monsieur Max Stöcklin et leurs enfants, à Thalwil, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Samuel KAECH que Dieu a rappelé à Lui le 26 janvier 1937, dans sa 74me année. Neuchâtel, 26 janvier 1937.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, il s'est tourné vers moi et il a oui mon cri. Psaume XL, 2.

L'enterrement, avec suite, aura lieu jeudi 28 janvier, à 13 h. Domicile mortuaire: Hôpital des Cadolles. On ne touchera pas. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de la Société fraternelle de Prévoyance sont informés du décès de

Monsieur Gustave BLANDENIER membre de la société.

L'ensevelissement a eu lieu à Dombréson, mardi 26 janvier 1937. Le Comité.

Dieu est amour. Madame Marcel Jacot, à Colombier; Monsieur Ernest Jacot, à Corcelles, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel, Chézaré et Bienne; Madame Adèle Seidel, ses enfants et petits-enfants, à Hambourg; Madame Henri Porret, ses enfants et petits-enfants, à Bevaix; Madame Charles Porret, ses enfants et petits-enfants, à Bevaix, ainsi que les familles alliées Jacot, Mayor, Troyon-Mayor, Martin, Fallet, Pannaz, Henry, Mentha, Apothéoz, Giroud et Gerber, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur très cher époux, gendre, neveu, beau-frère, oncle, cousin et ami,

Monsieur Marcel JACOT enlevé à leur tendre affection à l'âge de 51 ans, après une longue et pénible maladie, supportée avec courage et résignation. Colombier, le 27 janvier 1937.

Sur ceux que nous aimons, si la tombe se ferme, et la mort nous ravit ce que le cœur retient de bonheur et d'amour, il nous reste l'espoir dans le ciel, près de Dieu, d'un éternel revoir!

Un avis ultérieur indiquera l'heure de l'incinération. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS TARDIFS

Apprentie coiffeuse demandée dans bon salon. Offres écrites sous chiffres 853 au bureau de la Feuille d'avis.

Aujourd'hui, à 17 h., à l'Université 2me Conférence Alfred LOMBARD: Rome et le destin des ruines PROJECTIONS

Club neuchâtelois de Publicité CONFÉRENCE avec projections lumineuses de M. William-W. Châtelain graphologue - psychologue à Neuchâtel La graphologie au service du commerçant Mercredi 27 janvier, à 20 h. 30., A BEAU-RIVAGE Entrée libre. Invitation cordiale.

UNION COMMERCIALE Conférences professionnelles Ce soir, mercredi, à 20 h. 15, au local LES CHARBONS par M. A. Richter, m. d'H., fondé de pouvoirs de la Maison Haefliger et Kaeser S. A. Invitation cordiale à tous les Vieux-Unionistes, Unionistes dames et messieurs et à leurs amis

Société des Jeunes libéraux de Neuchâtel-Serrières-la Coudre Nous prions tous les membres et sympathisants d'assister aux obsèques de Monsieur le Dr Eugène BOURQUIN mort pour le pays, victime d'une lâche agression. — Rendez-vous, jeudi 28 janvier, à 12 h. 20, devant l'hôtel Terminus. Le Comité.

Obsèques du Dr Eugène Bourquin

le jeudi 28 janvier, à 15 h. à la Chaux-de-Fonds Départ du domicile mortuaire à 14 heures 30

Départ du train de Neuchâtel à 13 heures 13 Arrivée à la Chaux-de-Fonds à 13 heures 58

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel 26 janvier

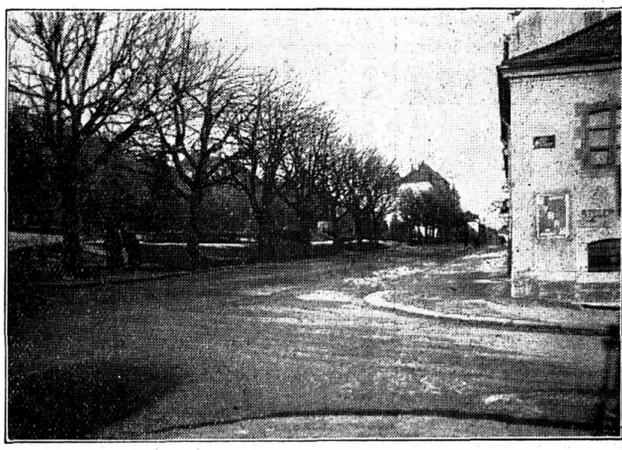
Température: Moyenne: 4.8. Minimum: 1.7. Maximum: 10.0. Baromètre: Moyenne: 710.6. Vent dominant: Direction: S.-E. Force: faible. Etat du ciel: Clair à légèrement nuageux dans la soirée. Belle journée ensoleillée.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel: 719.5)

Janv	21	22	23	24	25	26
mm	785	780	775	770	765	760

Niveau du lac, 25 janvier, 7 h. 30, 429.24 Niveau du lac, 26 janvier, 7 h. 30, 429.28

IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S. A.



L'angle de la place et de la rue de l'Ouest où le docteur Bourquin est tombé

venir, l'ambulance appelée pour transporter le corps du docteur Bourquin à son domicile, fut lapidée pendant le court trajet de l'Astoria au No 57 de l'avenue Léopold-Robert, où le malheureux habitait.

L'opinion de l'homme de la rue

Des témoins, nous en avons entendu beaucoup. Ceux qui furent dans la bagarre, qui reçurent des coups de matraque ou des coups de canne et dont les déclarations ne sont pas réfutables, sont nombreux. Nous avons vu aussi le tenancier de l'Astoria, M. Tobler, qui vécut quelques heures mouvementées dès l'instant où le docteur Bourquin fut transporté chez lui — il a l'impression très nette qu'à ce moment-là, il était déjà mort — et qui nous a dit combien M. Musy qui est demeuré deux heures dans le restaurant pendant la scène que nous relatons plus haut, avait été frappé par ce décès. Nous avons vu aussi M. Ecker, gérant de la Maison du peuple, qui nous a dit les efforts qui avaient été faits pour apaiser la foule.

Autant d'avis précieux et qui apportent, sur ces faits douloureux la lumière qui convient. Mais, en pareil cas, il n'est jamais négligeable d'interroger l'homme de la rue. Celui qui juge à sa manière et ne s'embarrasse ni de convenances ni de précautions.

«Voyez-vous, m'a dit un brave Chaux-de-Fonnois, je ne fais pas de politique et n'en ferai jamais. Je souffre du chômage comme tout le monde, mais les privations que j'endure ne m'ont pas encore tourné l'esprit au point de m'échauffer pour une idée ou pour une autre. Ce qui n'empêche pas que je crois être un bon citoyen. Les communistes et leur méthode, je les abomine. Ils ne sont d'ailleurs pas aussi nombreux ici qu'on le dit, la plupart de leurs adhérents étant des turbulents aigris beaucoup plus que des convaincus. Les vrais coupables, ceux qu'il faudrait «coffrer» (sic), ce sont ceux qui les excitent sous tous les prétextes.

«Cependant, vous ne m'empêchez pas de dire que cette conférence de l'autre soir n'était peut-être pas tout à fait indiquée juste au moment où les esprits sont un peu tourmentés par cette hausse du pain et l'augmentation du coût de la vie. Moi, je vous le dis comme je le pense. Ce qui n'empêche pas que j'espère bien qu'on prendra des mesures pour empêcher de nuire tous ceux qui se sont conduits lundi soir comme des sauvages. C'est une honte.»

Conclusion Une honte!... Nous le pensons aussi. Ce mot juste et fort — vengeur — dit par un homme sans passion, est exactement celui qui convient. Quand la politique, qui prétend conduire les hommes, aboutit à de si sombres choses, elle devient haïssable. Elle est un mal.

Or, il est un proverbe qui dit: «Aux grands maux les grands remèdes». Ne l'oublions pas. (g.)

Les deux orateurs, contre lesquels des mandats d'amener avaient été décernés, ont été arrêtés préventivement hier soir, à la Chaux-de-Fonds.

Un communiqué du Parquet Les personnes susceptibles de procurer des renseignements permettant d'identifier les auteurs des événements pénibles qui se sont déroulés à l'occasion de la conférence Musy à la Chaux-de-Fonds sont priées d'en informer la police cantonale à la Chaux-de-Fonds. Téléphone 22.300.

Un appel du Conseil d'Etat au peuple neuchâtelois

Le Conseil d'Etat a adressé hier l'appel suivant au peuple neuchâtelois.

Réuni mardi matin 26 janvier, le Conseil d'Etat a pris connaissance avec une douloureuse émotion des communications qui lui ont été faites au sujet des événements tragiques dont la Chaux-de-Fonds a été le théâtre lundi soir 25 janvier.

Malgré toutes les mesures prises, l'ordre a été gravement troublé au mépris des droits et de la sécurité des citoyens. Le Conseil d'Etat partage les sentiments de réprobation que ces événements ont provoqués dans tout le pays. Il déplore la mort du Dr Eugène Bourquin député et s'associe au deuil de sa famille.

L'enquête judiciaire, immédiatement ouverte, suit son cours.

Le Conseil d'Etat invite la population à demeurer calme. Il compte sur le ferme appui des citoyens qui ne veulent pas que le pays neuchâtelois soit livré aux violences et à l'émeute.

Le Conseil d'Etat siègera à nouveau aujourd'hui; l'on pense qu'il prendra des décisions quant aux mesures à envisager pour que des événements, comme ceux de lundi soir, ne se répètent pas chez nous. Nous croyons savoir, d'autre part, que de nombreux citoyens ou groupements de citoyens sont prêts à demander au gouvernement une action énergique contre les visées révolutionnaires dans notre canton.

Les obsèques du Dr Bourquin auront lieu jeudi 14 h. 30 à la Chaux-de-Fonds. De nombreuses associations et un grand nombre de citoyens du canton, parmi les amis politiques du défunt, y assisteront.